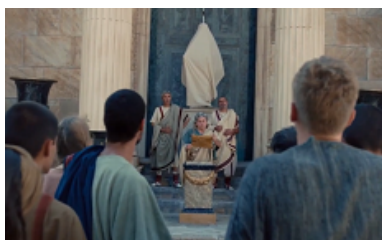


<https://www.xn--lecanardrepublcain-jwb.net/spip.php?article973>



# Édit de Thessalonique : le christianisme devient religion d'État

- Points de repères - Histoire -



Date de mise en ligne : dimanche 26 septembre 2021

---

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

---

Ci-dessous, un extrait du troisième volet (*Au centre de l'Empire*) d'un documentaire diffusé par Arte en 2015, *Les Romains en Germanie*.

En ce qui concerne la date exacte de la publication de l'Édit de Thessalonique, il semble que cela soit le 27 ou 28 février 380 selon les historiens...



**Ci-dessous, deux traductions de cet édit :**

« *Les empereurs Gratien, Valentinien et Théodose Augustes, Édit au peuple de la ville de Constantinople.*

Tous les peuples que régit la modération de Notre Clémence, nous voulons qu'ils s'engagent dans cette religion que le divin Pierre Apôtre a apportée aux Romains - ainsi que l'affirme une tradition qui depuis lui est parvenue jusqu'à maintenant - et qu'il est clair que suivent le pontife Damase et Pierre, évêque d'Alexandrie, homme d'une sainteté apostolique : c'est-à-dire que, en accord avec la discipline apostolique et la doctrine évangélique, nous croyons en la seule Divinité du Père et du Fils et du Saint-Esprit, dans une égale Majesté et une pieuse Trinité.

Nous ordonnons que ceux qui suivent cette loi prennent le nom de Chrétiens Catholiques et que les autres, que nous jugeons déments et insensés, assument l'infamie du dogme hérétique, que leurs assemblées ne puissent recevoir le nom d'églises, pour être enfin châtiés, d'abord par la vengeance divine, ensuite par notre décision que nous a inspirée la volonté céleste.

*Donné le 4 des kalendes de mars à Thessalonique, étant consuls, Gratien Auguste pour la cinquième fois et Théodose Auguste pour la première fois. » [1]*

« LES EMPEREURS GRATIEN, VALENTINIEN ET THÉODOSE AUGUSTES. Édit au peuple de Constantinople.

Nous voulons que tous les peuples régis par le gouvernement de Notre Clémence pratiquent la religion transmise aux Romains par le divin apôtre Pierre, telle que se manifeste jusqu'à maintenant la religion qu'il a enseignée. Il est clair que c'est celle que suivent le pontife Damase et Pierre, évêque d'Alexandrie, homme d'une sainteté apostolique, à savoir que nous devons croire, selon l'enseignement des apôtres et la doctrine de l'Évangile, en une divinité unique, Père, Fils et Saint-Esprit, dans une égale majesté et une sainte Trinité.

Nous ordonnons que ceux qui suivent cette loi soient rassemblés sous le nom de chrétiens catholiques ; quant aux autres, insensés et fous, nous jugeons qu'ils doivent supporter l'infamie attachée au dogme hérétique, que leurs assemblées ne reçoivent pas le nom d'Églises, que, frappés tout d'abord par la vengeance divine, ils le soient ensuite par le châtimement de notre action inspirée par la volonté céleste.

*Donné le 3 des calendes de mars, à Thessalonique, sous le consulat des Augustes Gratien pour la 5e fois et Théodose pour la 1re fois. » [2]*

---

[1] Source : [https://droitromain.univ-grenoble-alpes.fr/Francogallica/Thessalonique\\_fran.htm](https://droitromain.univ-grenoble-alpes.fr/Francogallica/Thessalonique_fran.htm)

[2] Source : [https://droitromain.univ-grenoble-alpes.fr/Francogallica/Thessalonique1\\_fran.htm](https://droitromain.univ-grenoble-alpes.fr/Francogallica/Thessalonique1_fran.htm)